

Règlement du programme spécial de mini-projets

1. Objectif du programme

Le programme spécial de mini-projets du Centre de recherche sur l'eau (c-EAU) vise à soutenir des initiatives structurantes, ponctuelles ou exploratoires, en cohérence avec la mission, les orientations stratégiques et les priorités scientifiques du c-EAU.

Ce programme a pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles idées, le développement de collaborations, le rayonnement scientifique et la consolidation des activités de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances liées à l'eau.

2. Enveloppe budgétaire

Une enveloppe globale de 20 000 \$ est mise à disposition dans le cadre de ce programme.

Les fonds seront répartis entre les projets retenus par le bureau de direction du c-EAU, en fonction de la qualité des propositions, de leur pertinence stratégique et des ressources disponibles. Le montant accordé par projet pourra varier selon la nature et l'ampleur des activités proposées.

3. Types d'initiatives admissibles

Les fonds peuvent soutenir, sans s'y limiter, les catégories d'initiatives suivantes :

- **Mini-projet de recherche**
 - Études exploratoires ou projets pilotes
 - Développement de nouvelles collaborations
 - Préparation de demandes de subvention
- **Organisation d'un événement**
 - Atelier scientifique ou technique
 - Colloque, journée thématique ou séminaire
 - Activité de maillage ou de mobilisation des connaissances
- **Soutien à un étudiant (MSc / PhD)**
 - Appui financier ponctuel
 - Soutien à la mobilité (terrain, conférences, stages)
 - Contribution à des frais de recherche spécifiques

- **Équipement**
 - Achat de petit équipement scientifique
 - Mise à niveau ou accessoire d'équipement existant
 - Logiciels ou licences spécialisés
- **Transfert et mobilisation des connaissances**
 - Production de guides, fiches techniques, outils décisionnels
 - Activités de diffusion vers les milieux de pratique
- **Structuration du centre / des activités**
 - Développement d'outils communs
 - Mise en place de plateformes ou bases de données partagées
- **Initiatives collaboratives**
 - Projets interéquipes ou interdisciplinaires
 - Partenariats avec des acteurs externes (municipalités, industries, organismes)
- **Innovation pédagogique**
 - Développement de matériel pédagogique
 - Activités de formation spécialisée

4. Admissibilité

Les projets doivent être portés par au moins deux (2) membres du c-EAU, dont au minimum un (1) membre régulier du centre.

Les collaborations internes entre équipes ainsi que les partenariats avec des acteurs externes sont encouragés. Les activités proposées doivent s'inscrire dans un horizon temporel défini et réaliste.

5. Sélection des projets

Les projets seront évalués et retenus par le bureau de direction du c-EAU selon les critères suivants : pertinence par rapport à la mission et aux priorités du c-EAU, qualité scientifique ou stratégique, caractère structurant ou innovant, faisabilité et justification budgétaire.

6. Modalités de gestion des fonds

Les fonds accordés doivent être utilisés conformément aux règles financières de l'Université Laval et exclusivement pour les activités approuvées. Un court rapport de réalisation pourra être exigé à la fin du projet.

7. Date limite de dépôt

La date limite pour le dépôt des projets est fixée au **3 mars à minuit (23 h 59)**. Aucune proposition reçue après cette échéance ne sera considérée.